



CTMEN du 7 avril 2021

Déclaration liminaire de la FSU

Une semaine après l'allocution du Président de la République, en dépit de ses satisfecit répétés tout au long de ces derniers mois, la réalité est qu'il s'est trompé : au cours des dernières semaines, il a pris seul les décisions, fondant la politique sanitaire du pays sur des paris, méprisant l'alerte des scientifiques comme le débat démocratique, et s'est enfoncé dans un jusqu'au-boutisme dont toute la population paie maintenant le prix lourd.

La FSU s'inquiète des conséquences dramatiques de cette gestion incohérente et de ce reconfinement qui expose une partie de la population à une grande précarité et va engendrer aussi son lot de souffrances sur le plan psychologique. Elle s'inquiète particulièrement pour les élèves les plus fragiles.

Le ministre de l'Éducation nationale s'enfermant dans le déni des difficultés concrètes que pose la crise sanitaire dans les écoles et les établissements, a réduit l'ensemble des problèmes posés à une question binaire : ouverture ou fermeture des lieux scolaires. Il porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle.

Il aurait été possible de faire autrement comme n'a cessé de le réclamer la FSU (bâti scolaire, aération, nombres d'élèves par classe...). Depuis des mois, elle alerte sur les conditions dégradées dans lesquelles les personnels font leur métier, au prix d'un stress et d'un épuisement réel. Elle l'a répété : si l'école « tient », c'est par leur engagement, leur conscience professionnelle et leur sens du service public...

Le ministre, sourd à l'expression des personnels sur le terrain, n'a pas voulu agir pour répondre à leurs alertes.

La FSU souligne qu'au-delà des effets d'annonces, et des promesses jamais tenues depuis janvier, aucun calendrier de vaccination des personnels au contact des usager-es et des élèves n'est établi à ce jour.

Aucun enseignement n'a donc été tiré depuis un an. Et le ministre n'a fait preuve, une fois de plus, d'aucune anticipation. Les professeur-es sont donc mis en situation de devoir faire cours en distanciel. L'ensemble des personnels doit réaliser leurs missions dans le flou le plus total - parfois sans savoir où ils doivent travailler - et réorganiser leur travail pour tenir compte d'une modification du calendrier scolaire la veille pour le lendemain. Et tout cela en étant contraint-es de le faire dans une situation d'impréparation comparable à celle de l'an dernier !

Mardi, la majorité des personnels ont constaté par exemple qu'en plus en de nombreuses académies, les ENT dysfonctionnaient tout au long de la journée. Et les explications données par le Ministre ne sont pas dignes de la fonction.

La FSU exige que les leçons du premier confinement soient tirées. Il faut laisser du temps aux équipes pluriprofessionnelles pour s'organiser en fonction des différents scénarios qui devraient être envisagés par le ministère. Il faut leur donner les moyens pour assurer un suivi des élèves et rechercher des solutions pour les familles ne disposant ni de matériel informatique ni de la connexion nécessaires. Il faut relâcher la pression par des décisions rapides sur l'aménagement des programmes et des examens. La FSU dénonce le maintien des PFMP dans certains établissements alors même que les élèves ont atteint le seuil requis. Ce choix encouragé par la DGESCO contrevient aux textes réglementaires.

La FSU regrette, qu'à l'instar du premier confinement, des hiérarchies de proximité font montre d'un zèle certain pour contraindre les personnels à de la présence sur les lieux de travail, sans que celle-ci ne soit pourtant nécessaire. Ces comportements doivent cesser.

Il faut sans délai un collectif budgétaire qui permette l'abandon de toutes les suppressions d'emplois prévues et un plan pluriannuel de recrutement massif de collègues titulaires dans tous les métiers. Pour combattre les inégalités qui se creusent, et anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire, il est urgent de décider d'un réel plan d'urgence pour l'école, afin de la doter de moyens à la hauteur dès la rentrée de septembre.

Dès à présent, dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre le covid, il faut prendre en compte et mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réouverture des écoles et établissements. Cela passe par le contrôle du CO2 dans les salles, une politique de test/traçage/isolément à la hauteur, des masques gratuits pour les élèves et les personnels, la vérité sur les chiffres, des moyens humains et financiers immédiats, la priorisation de la vaccination pour les personnels... Nous attendons des réponses rapides et claires du ministère à nos demandes et avant la reprise des cours fixée au 26 avril 2021.

Avec le retour de l'école en distanciel, le ministère évoque le rôle indispensable des personnels des services sociaux dans la gestion de l'épidémie. C'est là l'occasion de rappeler que, malgré plusieurs relances, l'ensemble des organisations syndicales attendent toujours du ministre une réponse à leur demande d'audience au sujet de ces personnels. Par ailleurs, les collègues assistant-es de service social sont toujours en attente de la dernière étape du reclassement dans le nouveau corps de catégorie A du fait des fusions des deux premiers grades au 1er janvier dernier.

À l'ordre du jour de ce comité technique ministériel de l'Éducation nationale, est inscrit l'examen des projets de texte qui dessinent la nouvelle cartographie des instances de dialogue social. Il s'agit d'un nouvel épisode de la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » du 6 août 2019. Ironie de l'histoire (la petite), celle-ci organise la disparition pure et simple des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour les remplacer par des formations spécialisées inféodées aux comités sociaux d'administration. Ce sont pourtant ces instances qui traitent en toute indépendance des difficultés concrètes vécues par les personnels et où il est possible de diligenter des enquêtes, de confronter et d'analyser les causes, d'envisager les mesures pour y répondre. Ce sont des instances encore plus essentielles dans ces temps de pandémie.

Si la cartographie des comités sociaux d'administration reprend, peu ou prou, celle des actuels comités techniques, il reste que le choix du gouvernement a été d'en réduire les compétences en faisant passer des sujets pour lequel l'avis des représentant-es des personnels est requis aujourd'hui à la simple possibilité de les consulter demain. De la même manière, concernant les formations spécialisées, les capacités pour les représentant-es des personnels de décider d'appréhender telle ou telle question sera soumise demain à l'accord du président du comité social d'administration.

La modification des compétences des comités sociaux d'administration est d'autant plus inquiétante que, par exemple, le fonctionnement des CTA laisse aujourd'hui trop souvent à désirer. Il en est ainsi de ceux qui se réunissent pour traiter des créations/suppressions de postes des personnels. Dans une majorité d'académies, ceux-ci se sont réunis pendant la période d'ouverture des serveurs du mouvement intra. Deux options s'ouvrent alors : soit notre administration fait fi de l'avis des élu-es des personnels quant à l'un des fondamentaux d'un fonctionnaire de l'État, à savoir son affectation ; soit notre administration n'entend pas, contrairement à ce qu'elle tente d'afficher par exemple avec son simulateur, permettre aux demandeurs de mutation de formuler leurs vœux en toute connaissance de cause. Dans un cas comme dans l'autre, ceci relève d'un mépris des personnels.

Concernant la cartographie des futures commissions administratives paritaires, si certaines spécificités métiers ont été respectées, il reste cependant qu'il est procédé à de nombreux regroupements incohérents de ce point de vue. Et surtout leurs compétences ont été largement amputées par la remise en cause du principe statutaire selon lequel « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs (...) à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière ».

L'exemple des recours sur le mouvement inter-académique et interdépartemental est révélateur. Ce que les personnels vivent, malgré toute la bonne volonté des services, c'est une perte de temps, d'humanité, un gâchis. Des situations gérées autrefois en CAP ou même préalablement par échanges avec les services déconcentrés sont aujourd'hui irrésolues et créent rancœur, sentiment d'injustice et défiance. Les erreurs identifiées ne peuvent que confirmer le doute sur la sincérité du mouvement.

La FSU continue de dénoncer la loi du 6 août 2019 qui organise les conditions de développement de l'arbitraire, des logiques clientélistes et des effets d'aubaine, contre le principe d'égalité de traitement. Celui-ci est un problème pour les tenants d'une conception managériale des carrières dans la Fonction publique. À ce propos, nous souhaiterions que le ministre réponde au courrier unitaire en renonçant au profilage des postes d'enseignant-es en CP, CE1 et GS dédoublées. Il n'est pas acceptable que des enseignant-es titulaires d'un poste doivent justifier de leurs compétences à exercer des missions qu'ils et elles assument déjà, et envisager une mutation s'ils et elles n'étaient pas retenu-es.

La FSU a alerté à de nombreuses reprises sur les dangers de la réforme de la formation des professeurs, dont celui de la réduction du nombre de places en master MEEF et de postes aux concours. Sa mise en place nous le confirme et des étudiants sont actuellement dans une impasse faute de places en master MEEF. En effet, la volonté du ministère de favoriser massivement l'alternance en Master MEEF conduit certains INSPE à calibrer leurs capacités d'accueil sur les capacités d'accueil d'alternants par l'Éducation nationale. Cette perversité se glisse jusque dans la réduction du nombre de postes à certains concours. Ainsi, quelle ne fut pas la surprise de voir que le ministère n'ouvrirait pas le CRPE supplémentaire sur Versailles et que sur Créteil, le nombre de places ouvertes serait largement réduit au profit des futurs étudiants contractuels. S'il était encore nécessaire de produire une démonstration pour prouver que l'objectif de cette réforme est d'abord et avant tout de faire des économies de moyens sur le dos des étudiants et des élèves qui leur seront confiés, voilà qui est fait. Il est encore temps d'abandonner cette réforme dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales, pour en envisager une autre qui permette à tous les étudiants de bien se former au métier de professeur. En tout état de cause, nous rappelons notre demande de disposer de la répartition du nombre d'alternants contractuels par académie et par degré d'enseignement.

La FSU souhaite aussi aborder sur un sujet particulier, l'attractivité de certains territoires. Différents moyens sont envisagés pour inciter les agents de l'État à s'y investir : concours, mobilité, primes. Alors que le 93 est le département métropolitain le plus pauvre ; là où se concentre un nombre de difficultés sociales importantes, le ministère de la Fonction publique a décidé d'exclure certains personnels de la prime de fidélisation instaurée par le décret du 24 octobre 2020, et d'en restreindre les droits pour les personnels malades ou en congé parental. Quelle image est donnée aux collègues investis dans ce département pour des économies futiles au regard du nombre de personnels concerné ? Quelle cohérence pour la Fonction publique dans sa lutte affichée contre les inégalités professionnelles entre femmes et hommes ?

Demain, appelé-es par la FSU, les AESH seront mobilisé-es pour rappeler la nécessité de revaloriser vraiment et d'améliorer leurs conditions d'emploi, notamment en créant un corps de catégorie B pouvant les accueillir. Par ailleurs, la FSU rappelle sa demande de bilan sur les conditions de travail des AESH (nombre d'AESH, nombre d'élèves par AESH, périmètre des PIAL...).

Enfin la FSU demande un calendrier précis des déclinaisons académiques des plans d'action Égalité professionnelle – ces derniers ne sont toujours pas effectifs car aucune présentation dans les CTA et CHSCTA n'a encore eu lieu. Elle souhaite aussi un agenda pour les comités de suivi au niveau national ainsi que des dates pour la présentation des bilans au CTM et CHSCTM.